

Statement by **Simon William M’Viboudoulou**
UNPFII Member

Madame la Présidente

Je voudrais vous féliciter de prendre la suite de la présidence de nos travaux, et féliciter aussi tous mes collègues membres du bureau.

Madame la Présidente, le point que nous examinons depuis deux jours, à savoir les droits de l’homme, focalise toute l’attention de la communauté internationale depuis l’antiquité sans jamais épuiser le débat, ni atteindre la perfection d’une façon générale. Chez les peuples autochtones du monde, et ceux de l’Afrique en particulier, la violation des droits de l’homme est encore vue comme le principe tandis que leur respect semble être l’exception.

L’importance de réaliser les droits de l’homme en termes d’égalité de tous devant la loi, commande la mobilisation de moyens conséquents et la disponibilité de toutes les parties prenantes.

C’est pourquoi, je voudrais particulièrement exprimer ma gratitude au Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits des PA pour les visites qu’il a effectuées principalement dans deux pays d’Afrique qui sont aujourd’hui cités comme pays pilotes pour la levée des tabous qui existaient jusque-là sur la reconnaissance des droits des êtres aussi humains que les femmes, les hommes et les enfants autochtones.

Les peuples autochtones de la République du Congo et la République du Kenya qui ont bénéficié de la présence du Rapporteur Spécial, se sentent fortement réconfortés dans leur lutte pour la promotion et promotion de leurs droits. La loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant des populations autochtones au Congo d’une part, la constitution révolutionnaire du Kenya d’autre part, sont des instruments internes juridiquement contraignants qui portent la marque du Rapporteur spécial et qui constituent une garantie de justice.

C’est donc d’un cœur serré que les PA de nombreux autres pays d’Afrique sortiraient de cette session sans obtenir la promesse que le Rapporteur spécial, l’équipe du Mécanisme d’Experts des NU, les membres de l’Instance permanente des NU sur les questions autochtones, UNREDD ou les équipes de la Commission Africaine des droits de l’homme et des peuples, ne s’engagent d’aller s’imprégner des réalités quotidiennes les peuples et communautés autochtones.

Nous serons très reconnaissants au Groupe Inter-agences d’appui aux PA d’Afrique d’apporter un appui multiforme davantage pour impulser le processus de reconnaissance des droits des peuples autochtones qui subit encore de multiples pesanteurs sociologiques.

Thank madame Chairperson.